

DÉCOUVERTE | Dans la lutte contre les vents de sable qui sévissent en amont de la grande retenue artificielle, la céréale cultivée notamment dans l'antiquité grecque vient à la rescousse des hommes.

De l'orge semée dans le lac de Serre-Ponçon

Chaque année, entre les mois de février et juin, la queue de retenue est soumise au phénomène des « vents de sable », lesquels occasionnent une forte gêne paysagère et, davantage encore, pour les habitants du secteur concerné. Il s'agit essentiellement des communes de Crots et de Baratier, situées dans l'axe du vent provenant du sud, et, à un moindre degré d'Embrun et de Savines-le-Lac. Cette dernière est touchée quand l'orientation du vent s'inverse, soufflant d'est en ouest. Parmi la population, certaines personnes souffrent alors de problèmes respiratoires engendrés par la poussière soulevée dans l'air. Plus généralement, les sédiments emportés sont une nuisance qui devient insupportable en certaines occasions dans un secteur qui plus est fortement touristique. Évidemment, cette situation embarrassante est prise en compte par EDF, gestionnaire du barrage et de la retenue, ainsi que par le Syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon (Smadesep) auquel EDF a délégué une partie de sa gestion.

Ce phénomène des « vents de sable » n'est apparu que plusieurs décennies après l'avènement de la retenue artificielle en 1961. Sans doute que des années ont été nécessaires aux dépôts d'alluvions et de limons de la Durance pour que surviennent ces déplacements aériens. Si les vents sont très prisés par les usagers des activités nautiques quand le lac est plein, ils sont maudits en période de basses eaux. C'est le lot du lac artificiel qui répond à trois missions, rappelons-les : maîtriser les crues de la rivière, produire de l'énergie électrique,



Des vents de sable surviennent chaque année dans la queue de retenue de Serre-Ponçon. Ils occasionnent des nuisances pour les habitants.

subvenir aux besoins en eau de l'agriculture provençale.

Un premier test avec du cresson

C'est en 2013 que les deux partenaires de l'ouvrage durancien ont initié la lutte contre ce gêneur occasionnel. Une première campagne de mesures a été réalisée pour mieux « connaître le comportement du vent sur la zone d'envol des sédiments afin d'anticiper ces épisodes ». Les résultats recueillis étaient

ensuite corrélés avec les relevés de la station de Météo France d'Embrun. L'objectif étant de fixer au sol ces sédiments. Du moins, de tenter de la faire.

L'ampleur de la tâche est grande. Il y a d'abord le vent qui dépasse parfois les 100 km par heure, les méandres de la Durance qui changent de place, laissant émerger des hectares de terrasses limoneuses en de nouveaux endroits. Le parti pris fut d'ensemencer environ 25 hectares à proximité de la digue de Crots, en rive gauche, permettant de protéger – autant que faire se peut – les habitations les plus proches. « Dans un premier temps, précise Christophe Rapuc, du service environnemental au Smadesep, des pieds de cresson naturellement présent dans la retenue, au Pré d'Emeraude, près de Savines-le-Lac, et dans la branche Ubaye, ont été plantés. En dépit de résultats encourageants, l'expérimentation n'a pas été convaincante car la plante était submergée trop précocement par l'eau au mois de juin et, certaines années, le niveau d'eau était encore trop élevé à l'automne, comme ce fut le cas il y a deux ans. La plante n'a donc pas le temps de se disséminer. Cinq mille pieds ont cependant été plantés à partir de plants recueillis dans la retenue et multipliés à la pépinière des Jardins des Salettes, sur la commune voisine de Saint-Sauveur. »

Un nouvel essai avec de l'orge

Une céréale est apparue comme une alternative pertinente, l'orge. La procédure diverge catégoriquement de celle du cresson. Celui-ci est capable de se développer en aérobie et en anaérobie, c'est-à-dire à l'air libre et en submersion, ce qui n'est pas le cas de l'orge. « Nous

avons un agriculteur partenaire. Lionel Davin, de Châteauroux-les-Alpes, qui effectue le semis. En principe, cette opération intervient à l'automne et la céréale pousse au printemps. Ce qui n'a pas été possible en 2021 ! La queue de retenue était encore occupée par l'eau et la céréale n'a pu être semée qu'au début du printemps » décrit Christophe Rapuc. La surface ensemencée a

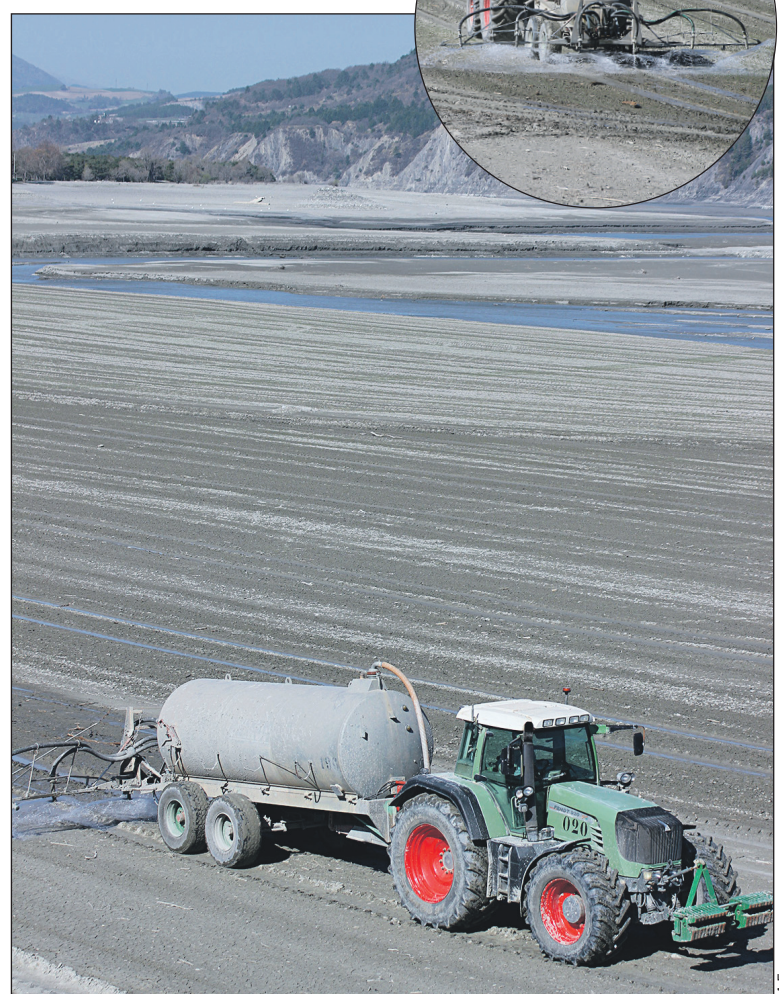
commencé à verdir depuis quelques semaines seulement. Un deuxième partenaire intervient également. À la fois pour l'arrosage de la semence et, quand cela est nécessaire, pour arroser le sol sec propice à l'envol des sédiments. Un camion ou un engin agricole tracte une citerne d'eau, le liquide étant puisé dans la Durance qui étire ses méandres. « EDF prend en charge le coût financier de ces opérations ; le Smadesep, lui, gère l'expérimentation de cette lutte contre le phénomène naturel qui affecte la queue de retenue. »

Il y aurait bien une autre solution, qui consisterait à enlever les sédiments de façon mécanique. Ce qui est fait en rive droite, vers le lieu-dit Chadenas, au pied du versant du mont Guillaume. Il y a deux ans, la Routière du Midi a prélevé plus de cent mille mètres cubes de sédiments et matériaux. Un curage efficace. « Mais, en rive gauche, ce n'est pas possible à cause du risque d'affouillement de la digue de Crots », assure Christophe Rapuc.

Enfin, autre moyen existe, mais simplement anecdotique ; il sollicite des jardiniers qui viennent récolter des sédiments pour fertiliser leurs potagers !

La plaine sous le Roc d'Embrun n'a-t-elle pas été fertilisée par les débordements de la Durance qui a déposé ses sédiments durant des millénaires ! ■

Maurice Fortoul



Quand cela est nécessaire les zones ensemencées sont arrosées ce qui contribue également à limiter l'envol des sédiments.

Le meilleur conseil qu'on m'ait donné ?
Utiliser MesParcelles

RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE EXPLOITATION À PORTÉE DE MAIN

mesparcelles
L'accélérateur de performance
<https://sudpaca.mesparcelles.fr>

Charles ROMAN, Conseiller CA04 : 06 77 84 51 49 - mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Sébastien GUION, Conseiller CA05 : 04 92 52 53 00 - sebastien.guion@hautes-alpes.chambagri.fr